

Communiqué

Pour diffusion immédiate

ASSOCIATION DES
ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
CONVENTIONNÉS
SANTÉ • SERVICES SOCIAUX



L'AEPC applaudit le dépôt du projet de loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Montréal, le 19 octobre 2016 — L'Association des établissements privés conventionnés (AEPC) applaudit le dépôt du projet de loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité présenté à l'Assemblée nationale par la ministre Charbonneau.

« Une position claire et sans équivoque est nécessaire en matière de maltraitance envers les aînés vulnérables et nous sommes heureux de constater que madame Charbonneau en a fait une priorité. » a souligné Annick Lavoie, directrice générale de l'AEPC.

Le projet de loi prévoit que les établissements au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux auront l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre une politique de lutte à la maltraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité. « Cette nouvelle ravit nos membres puisque les établissements privés conventionnés misent déjà sur une culture de la bientraitance appuyée par des politiques en la matière. Ils jouiront donc d'un cadre légal en accord avec leurs convictions et leurs valeurs. » conclut Madame Lavoie.

L'AEPC suivra de près l'évolution de ce dossier qui lui tient à cœur car elle considère que la promotion de la bientraitance est l'affaire de tous et doit se refléter dans les gestes de la vie quotidienne.

À propos de l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC)

L'Association des établissements privés conventionnés (AEPC) regroupe 30 propriétaires-gestionnaires qui représentent 59 installations (57 CHSLD et 2 centres de réadaptation, incluant des soins palliatifs) offrant un milieu de vie, un milieu de soins et un milieu de fin de vie de qualité à une clientèle en grande perte d'autonomie. Tous les établissements de son réseau détiennent un permis du Ministère de la Santé et des Services sociaux et répondent collectivement aux besoins quotidiens de près de 7 000 personnes, soit près de 20 % de la clientèle hébergée dans l'ensemble du réseau de la santé au Québec.

– 30 –

Source et informations :

Sylvie Cajelait, conseillère en communication

Téléphone : 514 499-3630, poste 238 | Cellulaire : 514 366-5617

s.cajelait@aeqc.qc.ca | www.aeipc.qc.ca